



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

Conseil général de La Chaux-de-Fonds

23.052 - Projet d'arrêté modifiant le règlement sur les taxes et émoluments de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Intervention de Mathias Gautschi au nom du groupe socialiste

Le groupe socialiste s'opposera catégoriquement à cet objet pour plusieurs raisons :

1. On a affaire ici à un exemple caractérisé de politique des caisses vides : on supprime une taxe sans se soucier de l'autre côté de l'équation (les moyens à disposition de la Ville). Même s'il s'agit de 100'000.- CHF, ce montant suffirait à de longues arguties lors de la séance du budget. Le groupe socialiste refuse de voir cette taxe purement et simplement supprimée à terme.
2. Sous couvert de simplifier la vie des organismes locaux à but non lucratif, on enlève mine de rien 70 % des rentrées liées à la taxe, soit 140'000.- CHF sur les 200'000 CHF.- budgétés en 2024.
3. La seule entité privée et commerciale qui n'est pas visée, Cinépel SA représente environ 30 % du reste de la taxe. Dans ces conditions, il vaut mieux abolir la taxe, puisque les coûts totaux de la perception dépasseront les rentrées.
4. Supprimer cette somme signifie retrancher de fait le montant des subventions sportives et culturelles de la Ville en argent ou en nature : les gratuités ou les prix subventionnés des infrastructures devront être revus (heures de glace, entretien, sécurité de la patinoire, par exemple). Les subventions culturelles devront baisser.
5. Le Conseil général de Neuchâtel, quand il a supprimé la taxe en 2013, s'est engagé directement à des subventions annuelles, notamment pour les entités relevant du cinéma. Ceci pour compenser le fait que Cinépel ne paie plus de taxe, et que cette société louait purement et simplement ses salles aux associations à but non lucratif (NIFFF, Lanterne magique, Passion cinéma) en leur laissant le soin de demander des subventions à la Ville pour financer la location. La Chaux-de-Fonds n'a pas ces moyens supplémentaires.

Une contre-proposition est faite dans la motion 23.054, que je développerai juste après.

Pour le groupe socialiste,
Mathias Gautschi